



RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 septembre 2021

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Fonds commun de placement

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 22 rue Joubert - 75009 PARIS

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 1-3 place Valhubert - 75013 PARIS

Code I.S.I.N. des parts :

Libellé	Code ISIN
C	FR0010642280
I	FR0013381712
CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat	FR0013381720
Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	FR0013381738

Classification :

Sans classification.

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values) :

Libellé	Code ISIN	Affectation du résultat	Affectation des plus-values
C	FR0010642280	Capitalisation	Capitalisation
I	FR0013381712	Capitalisation	Capitalisation
CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat	FR0013381720	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	FR0013381738	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution

Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique de procurer, sur un horizon de placement de 5 ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille géré discrétionnairement sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR.

Indicateur de référence

L'indicateur de comparaison composite a posteriori du fonds est le suivant :

75% MSCI Europe TR (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% EONIA capitalisé OIS

Néanmoins, il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence. Toutefois la performance de l'OPC pourra être comparée, a posteriori, à celle de son indice de référence.

L'indice MSCI Europe TR (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) est composé d'environ 600 sociétés basées dans 16 pays européens développés (à savoir l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni). Le poids de chaque valeur est fixé en fonction du flottant des sociétés.

Le code Bloomberg est : M7EU Index. Cet indice est publié par MSCI.

L'EONIA (Euro Overnight Index Average) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente le taux moyen pondéré en euros, calculé par la Banque centrale européenne et diffusé par la Fédération bancaire de l'Union européenne. Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisés par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

Le code Bloomberg est EONCAPL7 INDEX.

L'administrateur de l'indice, en tant que banque centrale, n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Le processus de sélection des valeurs donne la priorité aux émetteurs dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique et écologique (les « éco-activités »), c'est-à-dire concourant à une « croissance verte ». Les éco-activités sont définies comme étant des « activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire destinées à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme » (définition internationale de l'OCDE et de l'Eurostat).

Sont exclues du périmètre d'investissement, les sociétés dont l'activité relève de :
- l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ;

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

- l'ensemble de la filière nucléaire, c'est-à-dire les activités suivantes : extraction de l'uranium, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication d'assemblages de combustibles nucléaires, construction et exploitation de réacteurs nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement nucléaire et gestion des déchets radioactifs.

L'univers d'investissement du FCP est ensuite filtré en amont selon les principes de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable). Son application permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier. Le processus ISR d'ECOFI Investissements repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG est obtenue grâce à l'analyse fondée sur les critères utilisés par Vigeo Eiris selon une approche « best in universe » (exemples pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; exemples pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies). Elle inclut la surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat et ceux de la « Touche ECOFI » (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, non-discrimination et égalité hommes-femmes, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, parité liée au genre, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, transparence fiscale, émissions de CO2). Les émetteurs sont repartis en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée. L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 7 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes. Le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille est de 90% minimum de l'actif net, hors liquidités.

- Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie et les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la

gravité est évaluée sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort). Le processus ISR appliqué à l'OPC conduit à exclure les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5.

Les critères retenus pour évaluer la note ESG des émetteurs publics et privés ne sont pas identiques. A note équivalente, un émetteur privé et un émetteur public ne sont pas strictement comparables. Par ailleurs, les notes ESG sont calculées à travers l'approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Malgré la prise en compte des enjeux ESG les plus matériels en fonction du secteur, cette approche peut potentiellement créer des biais sectoriels. Après l'application de ces trois principes, 20% minimum des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus. Une présentation détaillée du processus ISR est disponible sur notre site internet : http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la stratégie de gestion est d'essence discrétionnaire et combine des investissements, sur les marchés actions et obligataires, en titres d'émetteurs sélectionnés sur la base des critères susvisés. La diversité des actifs et des expositions sont susceptibles d'engendrer un risque de change. Toutefois, l'exposition au risque de change restera accessoire (i.e. 10% maximum de l'actif net).

Le FCP ne peut pas être exposé aux marchés des pays émergents (en actions comme en produit de taux).

Le FCP devra respecter les limites suivantes dans la sélection des émetteurs :

- les émetteurs réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités doivent représenter 20% minimum de l'actif net du FCP ;
- les émetteurs réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités doivent représenter 25% maximum de l'actif net.

Par ailleurs, le FCP a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires. Les investissements solidaires représentent en permanence entre 5% et 10% maximum de l'actif net du fonds.

Ces investissements sont réalisés en instruments de taux non cotés, en actions non cotées ou encore en billets à ordre, soit directement soit indirectement par la détention de parts ou actions d'OPC de droit français géré(s) par ECOFI Investissements ayant eux-mêmes une stratégie d'investissement en titres solidaires. Les investissements directs privilégient les entreprises dont l'activité contribue à la protection de l'environnement. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et peut donc être

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

inférieure à celle du marché. Les titres émis se caractérisent généralement par leur faible liquidité.

La part des émetteurs français visés à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail représente quant à elle au minimum 5% de l'encours du FCP.

La société de gestion se fonde exclusivement sur son analyse financière fondamentale de chaque émetteur de titres solidaires (analyse de la qualité crédit indépendante), étant rappelé que les émetteurs et les émissions de titres solidaires ne bénéficient d'aucune notation externe.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans l'OPC sont listés ci-après.

- **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque action** : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- **Risque sectoriel** : L'OPC présente un risque sectoriel du fait de son investissement sur des valeurs d'un nombre de secteurs limité. Ce risque est significativement présent au sein de l'OPC.
- **Risque de taux** : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de

baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.

- **Risque de crédit** : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque lié aux titres solidaires** : La détention de titres solidaires comporte des risques spécifiques car ces titres ne sont pas négociés sur un marché organisé. Le but est de réaliser des investissements solidaires dans de très petites structures dont la finalité n'est pas exclusivement la recherche du profit. Ces titres solidaires ne sont, par nature, pas cotés et sont peu liquides, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers, et ont des conditions généralement inférieures à et décorréelées de celles des entreprises commerciales, pouvant conduire, selon les circonstances, à des rendements nuls, voire négatifs, dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte de la plus-value extra-financière des activités de l'émetteur). Du fait de ces éléments, la valorisation des titres solidaires peut donc connaître des fluctuations ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : Difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur de l'OPC. Ce risque n'est pas identiquement présent selon les marchés et/ou les classes d'actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- **Risque lié à la gestion des garanties** : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- **Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres** : Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- Risque de durabilité : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risques accessoires

- Risque de change : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

RAPPORT DE GESTION

L'actif net du FCP ECOFI AGIR CLIMAT s'établit à 51 170 394 euros le 30 septembre 2021 contre 34 698 253 euros le 30 septembre 2020.

Entre le 30 septembre 2020 et le 30 septembre 2021 :

- la valeur liquidative de la part C du FCP (111,30euros le 30/09/2021) a progressé de 21.59% ;
- la valeur liquidative de la part I du FCP (77 784,55 euros le 30/09/2021) a progressé de 23.05% ;
- la valeur liquidative de la part CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat du FCP (220,32 euros le 30/09/2021) a progressé de 21,34% ;
- la valeur liquidative de la part Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat du FCP (202,12 euros le 30/09/2021) a progressé de 21.35% ;

à comparer avec l'indice de référence à +21.04% (75% du MSCI EUROPE TR converti en euro (cours de clôture et dividendes réinvestis) + 25% EONIA capitalisé OIS.). Ces performances ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Evolution de l'économie et des marchés de septembre 2020 à septembre 2021

Le spectre redouté d'une élection contestée aux Etats-Unis a vite laissé la place à un enthousiasme généralisé après l'annonce de la découverte de vaccins très efficaces contre la pandémie du SARS-CoV-2 par les entreprises pharmaceutiques Pfizer/BioNTech et Moderna. L'espoir d'un retour rapide à la vie d'avant, avec la levée des mesures de restriction très strictes notamment en Europe, s'est traduit par une envolée des indicateurs avancés et par un relèvement continu des perspectives d'activité. Cela a facilité sur l'exercice une progression à grande échelle des indices boursiers (MSCI Monde : +25,5% du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021). Les secteurs de l'énergie (+74,4%) et de la finance (+55,5%) ont été plébiscités avec les perspectives de réouverture et de hausse des taux longs. Les services de communication (+36,5%) et les technologies de l'information (+31,25%) ont continué de profiter des modifications de comportement imposées par la crise sanitaire. Et comme il fallait s'y attendre avec la multiplication des restrictions, la consommation de base (+11,7%) et les services aux collectivités (+10%) ont été à la traîne.

La nette surperformance des pays avancés (+27,0%) par rapport aux pays émergents (+15,8%) reflète l'énorme écart dans les plans de stimulation budgétaire. A titre d'exemple, après le « Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act » (CARES Act) de 2 200 milliards de dollars, les Etats-Unis ont voté le « Consolidated Appropriations Act » de 900 milliards de dollars en décembre 2020 et enfin l' « American Rescue Plan » de 1 900 milliards de dollars en mars 2021 suite à l'élection de Joe Biden comme 45ème président. Même l'Europe, habituée à l'inaction et aux longues tractations, a connu des avancées substantielles après le

vote par les pays membres du plan de relance NextGenEur de 750 milliards d'euros.

Cette bonne orientation des marchés boursiers n'aurait jamais été possible sans les actions des banquiers centraux. En effet, la réouverture dans les économies avancées ne s'est pas fait au même rythme que dans les pays émergents, la faute à un écart important dans la campagne de vaccination et dans les situations épidémiologiques. Dans ces conditions, la dynamique de la demande émanant des pays riches, aidée par un excès d'épargne titanesque, a supplanté la progression de l'offre dans le monde émergent. Cela s'est traduit par une flambée du cours des matières premières (indice CRB : +36,4%). Dans le même temps, la politique de « zéro COVID » a conduit les autorités chinoises à fermer plusieurs terminaux portuaires importants. Le bond des coûts d'acheminement qui en a résulté est venu renforcer les craintes d'un dérapage inflationniste. Partout, les indices de prix ont atteint des niveaux oubliés depuis près de 12 ans (+5,2% en août sur un an aux Etats-Unis et à +3,4% dans la zone Euro sur une année glissante).

La crise énergétique due à des facteurs géopolitiques (Russie ; Opep+), climatiques (normes plus strictes ; taxe carbone) ne laisse malheureusement pas d'espoir pour une accalmie rapide des prix. Cela n'a toutefois pas empêché la Réserve Fédérale (Fed) d'insister sur le caractère temporaire de l'inflation. Or, si le secteur des biens souffre des dysfonctionnements des chaînes d'approvisionnement et de l'envolée des matières premières, le secteur des services, représentant environ 85% du PIB dans les pays avancés, a commencé aussi à montrer des signaux inquiétants. Cela fait écho principalement aux difficultés de recrutement des PME, ce qui a incité les employeurs à mettre plus facilement la main à la poche pour augmenter les salaires. Dans le même temps, l'accélération des prix de l'immobilier, facilitée par la politique de taux bas, a commencé aussi à se diffuser sur les loyers. Le pic d'inflation n'a donc pas encore été atteint à la fin de l'exercice 2021. Ceci est d'autant plus inquiétant pour la croissance que plusieurs secteurs sont quasiment à l'arrêt. Le cas du secteur automobile, heurté par la pénurie de semi-conducteurs, en est l'illustration parfaite. Du coup, malgré une demande forte, les ventes de voitures se sont effondrées.

Malgré ces craintes de dérapages inflationnistes, la plupart des grandes banques centrales, la Fed en particulier, devraient rester prudentes. En effet, le fait que la banque centrale américaine passe d'un biais ultra-accommodant à accommodant n'a rien de choquant compte tenu de la dynamique de l'activité et des prix. Cependant, même si l'institution monétaire a communiqué officiellement sur une fin prochaine de sa politique d'achats d'actifs (tapering), il semble acté qu'elle va attendre avant de relever ses taux directeurs. Et même si la Fed resserrait les vannes plus tôt que prévu, les taux réels vont rester négatifs encore longtemps. Les autres banquiers centraux, la Banque Centrale Européenne (BCE) en tête, feront tout pour ne pas surenchérir aux actions de la

RAPPORT DE GESTION

Fed. Il est important de noter que sur l'exercice, seule, dans les pays avancés, la Banque Centrale de Norvège a remonté son taux directeur (+25 point de base, à 0,25%), à contre-courant de la Banque d'Australie (-10 pdb, à 0,03%). C'est ce qui explique la bonne performance du dollar (+1,2% contre l'euro, à 1,158 \$ sur l'exercice), surtout après le communiqué de la Fed en septembre 2021. La dépréciation de l'euro s'est accélérée aussi depuis que la BCE a indiqué qu'elle pourrait bonifier son programme d'achat traditionnel (APP) si le programme d'urgence PEPP venait à prendre fin en mars 2022.

Les liquidités fournies par les banques centrales vont donc rester abondantes. Autrement dit, la remontée des taux longs observée au début de l'automne 2021 devrait être limitée, semblable à celle qui a pris place au début du printemps 2021. L'essentiel de la hausse des taux longs américains (+80 pdb, à 1,49% pour le rendement du taux à 10 ans) et allemands (+37 pdb, à -0,20% pour le Bund à 10 ans) pourrait donc être passée. A noter que l'Italie, première bénéficiaire des fonds provenant du plan de relance NextGenEur, a vu ses rendements obligataires surperformer (-0,8 point de base, à 0,857% pour le Buoni del Tesoro Poliennali à 10 ans). L'arrivée de Mario Draghi au poste de Premier ministre a également contribué à la réduction du spread de taux avec l'Allemagne.

Performance sur l'exercice et composition du FCP

Sur la séquence sous revue, le fonds réalise une performance 23.05%. Le premier contributeur à cette performance est la poche actions en direct qui apporte de 23.8% sur la séquence. A elle seule, la poche actions progresse de 32% sur l'exercice. La poche obligataire en direct apporte de 0.46% sur l'exercice et progresse de 2.4%. De même, les stratégies de couvertures actions impactent négativement la performance de 0.31%. La poche solidaire apporte 0.1% au fonds.

L'exposition aux actions a été pilotée tout au long de l'exercice. Elle a été en moyenne à 74.3% sur la séquence. Au plus haut, l'exposition aux actions s'est établie à un niveau proche de 85% entre décembre 2020 et fin janvier 2021 et au plus bas autour de 65% fin aout. Elle termine à 72% de l'actif en septembre 2021.

PARTIE ACTIONS

Sur un exercice toujours marqué par la crise sanitaire du covid et une hausse de la volatilité, la poche action surperforme son indice de référence de +300bp, malgré l'absence de financière et d'énergie dans le fonds, les 2 secteurs les plus performants sur l'exercice avec respectivement +50% et +70%. Les principaux contributeurs de la performance de la poche ont été :

Les valeurs industrielles dont le poids est passé de 22.3% à 25.8%.
Les valeurs technologiques, passant de 19% à 20.9%.

La consommation courante qui a été cédée au cours de l'année dans la perspective de remontée des taux.

Les valeurs d'énergie renouvelable et de réseau dont le poids a été maintenu à 27.4%.

Au cours de l'année, nous avons relevé fortement notre exposition aux matériaux de base dans l'optique d'une réouverture de l'économie mondiale.

Nous conservons par ailleurs un biais industriel, anticipant une hausse des plans d'investissement en Europe en 2022.

PARTIE OBLIGATIONS

La poche obligataire qui a pour contrainte d'être investie à 75% en titres de catégorie investissement considérés comme Green Bonds au sens des Green Bond Principles représente 17.2% de l'actifs au 30/09/21. 91% de celle-ci investie en Green Bonds. Un seul titre n'est pas un Green Bonds, il s'agit d'un emprunt d'Etat Italien pour 9% de la poche et 1.6% de l'actif total.

Dans le secteur financier, principal secteur de la poche obligataire (35.5% de la poche en moyenne) et premier contributeur de la performance de la poche, la plupart des titres contribuent positivement sur la séquence hormis CaixaBank 2029 et ING Groep 2030. Le secteur des services publics, 2^{ème} en poids contribue lui aussi positivement malgré les reculs des titres Acea 2030, Eon 2027 et 2030 et Erg 2031. Le secteur immobilier, 3^{ème} en poids de la poche est un très bon contributeur grace notamment à la performance de Covivio 2031 qui progresse de 9.6% ou Icade 2027 de 4.4%. Ces derniers avaient été impactés négativement sur l'exercice précédent du fait de la crise. Le titre souverain italien progresse de 1.7% sur la séquence.

A cette même date, la poche solidaire totalise 6.5% de l'actif et se décompose en 4.7% investis dans le fonds Ecofi Contrat Solidaire, une action France Active pour 1% de l'actif et 0.8% investis via des billets à ordre.

Au 30/09/21, le fonds monétaire Epargne Ethique monétaire représente 4.3% de l'actif.

Le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficace.

Des opérations sur futures ou dérivés ont été réalisées dans une perspective de protection exclusivement.

Au 30 septembre 2021, le FCP ne dispose d'aucun contrat à terme.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Changements intervenus en cours d'exercice

25/03/2021 Mise en conformité avec le règlement SFDR.

Synthèse des frais

⇒ Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%	0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC commission de surperformance commissions de mouvement	0,22%	0,00% 0,22%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	2,22%	

⇒ Part I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,80%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%	0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC commission de surperformance commissions de mouvement	0,22%	0,00% 0,22%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	1,02%	

⇒ Part CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%	0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC commission de surperformance commissions de mouvement	0,22%	0,00% 0,22%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	2,22%	

⇒ Part Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%	0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC commission de surperformance commissions de mouvement	0,22%	0,00% 0,22%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	2,22%	

Evolution de la valeur liquidative

	VL au 30/09/2020	VL au 30/09/2021	Nbre de parts au 30/09/2021
Part C	91,54 €	111,30 €	295 677,145
Part I	63 211,25 €	77 784,55 €	221,055
Part CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat	181,57 €	220,32 €	3 682,963
Part Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	166,56 €	202,12 €	1 255,176

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Principaux mouvements de la période

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT		
	Acquisitions (€)	Cessions (€)
EPAR.ETH.MONET I 3D	19 349 896	- 18 749 554
ORSTED	3 341 377	- 3 380 034
GIVAUDAN-REG	2 753 527	- 1 485 772
SIEMENS GAMESA R	2 436 604	- 2 509 384
WACKER CHEMIE AG	2 321 058	- 1 488 285

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé (*)	Devise	Qté	Valeur boursière	% Actif Net
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	2 218	2 223 545,00	4,35
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	EUR	43 390	2 399 467,00	4,69

(*) Ces OPC sont gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Pas d'existence de rétrocessions de commissions de mouvement s'ajoutant aux frais de courtage perçus par les intermédiaires.

Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

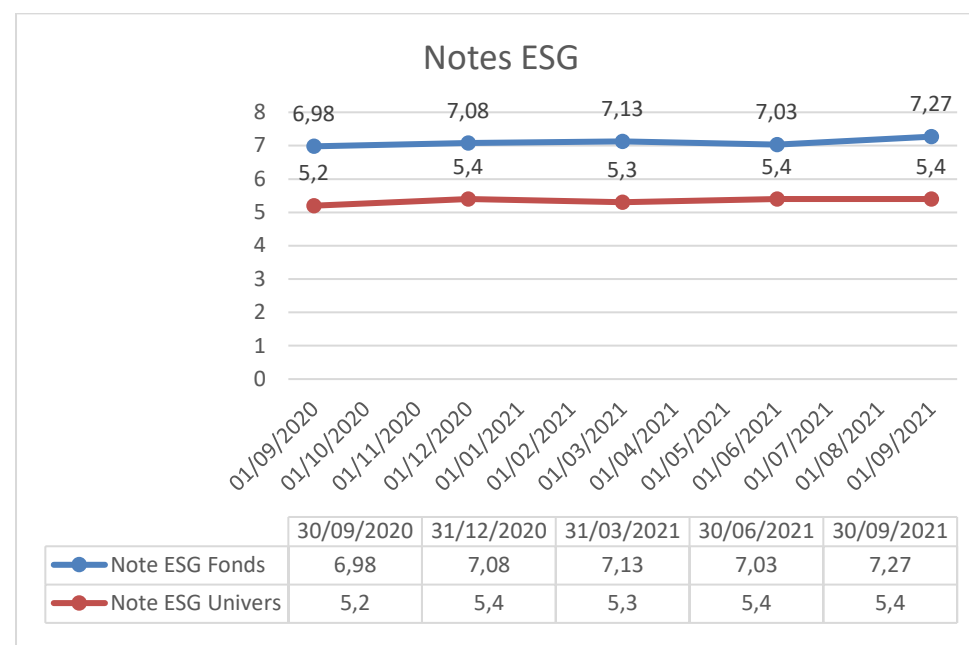
Au cours de l'exercice écoulé, l'OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT (30.09.2021)

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 30/09/2021, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,27 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,98 et 7,27. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour rappel : l'OPC a pour objectif d'obtenir sur une durée de placement de 2 ans et selon une approche ISR, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (Livret A) à travers une allocation diversifiée.

Pour l'analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui poursuit au moins un objectif d'investissement durable. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 9 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 19,33% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques éligibles au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice, le FCP a eu pour objectif d'exercer le plus souvent possible les droits de vote dont il disposait dans l'intérêt des porteurs. Au cours de l'exercice, 37 assemblées générales ont été concernées.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations

variables, versées au cours de l'exercice 2020 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2020	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	5 451	66
<i>Dont fixe</i>	<i>4 377</i>	<i>66</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>639</i>	<i>65</i>
<i>Dont variable</i>	<i>434</i>	<i>55</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Gestion du risque de la liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité du FCP, le département Risk Management de la société de gestion :

- intervient dès le lancement du FCP en s'assurant que la liquidité attendue de son univers d'investissement est cohérente avec les conditions de rachat des clients (durée de préavis, délai de paiement) dans des circonstances normales de marché ;
- valide toute décision de suspendre le calcul de valeur liquidative dans des circonstances exceptionnelles ;
- effectue un suivi régulier des actifs et du passif du FCP et réalise des simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles. Ces simulations permettent de déterminer si le FCP serait à même d'y faire face. Les simulations de crise sont régulièrement confrontées à la réalité des rachats constatés, afin de s'assurer de leur pertinence et, le cas échéant, de les renforcer ;

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- en cas d'alerte découlant de ces simulations de crise, le Risk Management prend l'initiative pour mettre en place les mesures qui s'imposent. Il peut s'agir notamment d'un renforcement des règles internes de liquidité, d'une recommandation de la société de gestion de modifier les conditions de souscriptions/rachats du FCP ou de toute autre mesure permettant de rendre cohérents le profil de liquidité du FCP et sa politique de remboursement.

Le pourcentage d'actifs du FCP qui ferait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature illiquide serait communiqué dans le rapport annuel du FCP.

Les investisseurs seraient informés immédiatement si le FCP avait recours à des mécanismes d'échelonnement des remboursements ou d'autres traitements spéciaux ou si le FCP décidait de suspendre les remboursements.

Toute nouvelle disposition prise par la société de gestion pour gérer la liquidité du FCP entraînerait une mise à jour du prospectus et une information préalable des investisseurs.

Par ailleurs, le FCP communiquera le profil de risque du FCP ainsi que les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion dans son rapport annuel.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marchés, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Effet de levier

30/09/2021					
Fonds		Commitment Value TRACKER	NPVP Tracker	Effet de levier (Gross Method)	Effet de levier (Commitment Method)
ECOFI	AGIR	49 717 203	51 190 640	0,97	0,97
POUR	LE				
CLIMAT					

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice du FCP.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Modalités de prises en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable).

Une présentation détaillée du processus ISR est disponible dans le code de transparence AFG-FIR

(http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf) pour les fonds ISR grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

22 rue Joubert
75 009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers non cotés sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers non cotés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;


- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Pierre MASIERI

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	49 722 430,47	34 134 261,44
Actions et valeurs assimilées	35 878 554,49	25 523 126,53
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 377 949,29	25 523 126,53
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	500 605,20	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 801 737,94	4 974 913,56
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 801 737,94	4 974 913,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 623 012,00	3 149 224,82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 223 545,00	3 149 224,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	2 399 467,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	41 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	41 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	419 126,04	445 196,53
CRÉANCES	8 406,84	201 526,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 406,84	201 526,55
COMPTES FINANCIERS	1 563 359,00	619 252,51
Liquidités	1 563 359,00	619 252,51
TOTAL DE L'ACTIF	51 294 196,31	34 955 040,50

BILAN PASSIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 446 450,01	34 705 395,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 090 197,80	146 132,36
Résultat de l'exercice (a,b)	-366 254,28	-153 274,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	51 170 393,53	34 698 253,49
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	41 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	41 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	41 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	117 436,62	156 549,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	117 436,62	156 549,50
COMPTES FINANCIERS	6 366,16	58 437,51
Concours bancaires courants	6 366,16	58 437,51
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	51 294 196,31	34 955 040,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1220	0,00	1 277 600,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	157,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	348 398,63	179 625,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	90 141,82	65 128,83
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	6 133,99	10 196,53
TOTAL (1)	444 674,44	255 108,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 460,96	3 603,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 460,96	3 603,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	436 213,48	251 505,16
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	717 375,66	364 022,35
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-281 162,18	-112 517,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-85 092,10	-40 757,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-366 254,28	-153 274,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

• Instruments financiers

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

• Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant notamment en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées :

- Les titres représentatifs de capital sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion sur les travaux des experts indépendants quand ils ont été désignés ou en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale en prenant le cas échéant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. S'agissant des parts sociales de coopératives, elles sont évaluées au maximum de la situation nette et de leur valeur nominale.

- Les titres représentatifs de créance sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

- Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire et créances

Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

- OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

- Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

- Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	Part C	2,00%
		Part I	0,80%
		Part CCFD	2,00%
		Part FTS	2,00%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	Non Significatifs
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		0,1196% Transactions actions uniquement
Commission de sur-performance	Actif net	Part C, Part I, Part CCFD, Part FTS	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat	Capitalisation, et/ou Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire -Transition pour le climat	Capitalisation, et/ou Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	Capitalisation	Capitalisation

(*) Les sommes distribuables des parts de partage CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat et Fondation Terre Solidaire -Transition pour le climat sont pour moitié capitalisées et pour moitié distribuées annuellement sous forme de don en espèce au profit des organismes caritatifs partenaires visés dans le prospectus, bénéficiaires des dons.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 698 253,49	11 438 382,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	43 082 346,83	29 094 147,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 810 740,30	-8 163 499,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 640 685,57	1 465 962,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-783 593,06	-1 210 704,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 900,00	282 290,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-31 100,00	-324 260,00
Frais de transactions	-181 525,38	-127 245,41
Différences de change	25 225,05	-19,04
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 847 345,04	2 311 623,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 860 374,43	3 013 029,39
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 013 029,39	-701 406,11
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-41 800,00	47 300,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	41 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-41 800,00	5 500,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 441,53	-3 214,89
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-281 162,18	-112 517,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	8,45 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	51 170 393,53	34 698 253,49

(*) N-1: résultat de fusion pour 8,45€

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 801 737,94	17,20
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	8 801 737,94	17,20
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 801 737,94	17,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 563 359,00	3,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 366,16	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	208 015,58	0,41	1 146 102,37	2,24	7 447 619,99	14,55
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 563 359,00	3,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 366,16	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 064 196,13	2,08	1 621 370,27	3,17	921 301,48	1,80	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	987 902,99	1,93	0,00	0,00	966,38	0,00	6 623,27	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	6 366,16	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	8 406,84
TOTAL DES CRÉANCES		8 406,84
DETTES		
	Frais de gestion fixe	69 635,19
	Autres dettes	47 801,43
TOTAL DES DETTES		117 436,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-109 029,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C		
Parts souscrites durant l'exercice	172 812,571	18 198 150,39
Parts rachetées durant l'exercice	-62 388,169	-6 463 541,33
Solde net des souscriptions/rachats	110 424,402	11 734 609,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	295 677,145	
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat		
Parts souscrites durant l'exercice	1 228,380	254 710,61
Parts rachetées durant l'exercice	-87,718	-18 808,98
Solde net des souscriptions/rachats	1 140,662	235 901,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 682,963	
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat		
Parts souscrites durant l'exercice	122,436	22 605,94
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	122,436	22 605,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 255,176	
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I		
Parts souscrites durant l'exercice	336,605	24 606 879,89
Parts rachetées durant l'exercice	-385,900	-28 328 389,99
Solde net des souscriptions/rachats	-49,295	-3 721 510,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	221,055	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire -Transition pour le climat	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	514 266,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 498,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire -Transition pour le climat	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 713,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	154 525,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 623 012,00
	FR0011066059	ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	2 399 467,00
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	2 223 545,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 623 012,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-366 254,28	-153 274,81
Total	-366 254,28	-153 274,81

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-361 929,49	-169 067,44
Total	-361 929,49	-169 067,44

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-8 928,13	-4 612,02
Total	-8 928,13	-4 612,02

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 790,53	-1 895,19
Total	-2 790,53	-1 895,19

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 393,87	22 299,84
Total	7 393,87	22 299,84

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 090 197,80	146 132,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 090 197,80	146 132,36

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 281 325,26	71 386,04
Total	3 281 325,26	71 386,04

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat		
Affectation		
Distribution	40 475,76	991,50
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	40 455,78	976,49
Total	80 931,54	1 967,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 682,963	2 542,301
Distribution unitaire	10,99	0,39

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat		
Affectation		
Distribution	12 652,17	396,46
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	12 651,17	396,64
Total	25 303,34	793,10
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 255,176	1 132,740
Distribution unitaire	10,08	0,35

	30/09/2021	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 702 637,66	71 985,23
Total	1 702 637,66	71 985,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net Global en EUR	4 082 974,15	5 073 951,36	11 438 382,23	34 698 253,49	51 170 393,53
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C en EUR					
Actif net	4 082 974,15	5 073 951,36	6 814 350,00	16 958 798,26	32 910 556,58
Nombre de titres	51 987,015	65 092,881	82 490,108	185 252,743	295 677,145
Valeur liquidative unitaire	78,53	77,94	82,60	91,54	111,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,21	0,82	5,42	0,38	11,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,45	-1,44	-0,41	-0,91	-1,22
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat en EUR					
Actif net	0,00	0,00	226 412,70	461 614,93	811 463,92
Nombre de titres	0,00	0,00	1 368,227	2 542,301	3 682,963
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	165,47	181,57	220,32
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	1,72	0,39	10,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	1,72	0,38	10,98
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,06	-1,81	-2,42
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire -Transition pour le climat en EUR					
Actif net	0,00	0,00	1 503,01	188 677,74	253 707,32
Nombre de titres	0,00	0,00	10,000	1 132,740	1 255,176
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	150,30	166,56	202,12
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,35	10,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,35	10,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-1,67	-2,22

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I en EUR					
Actif net	0,00	0,00	4 396 116,52	17 089 162,56	17 194 665,71
Nombre de titres	0,00	0,00	78,000	270,350	221,055
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	56 360,46	63 211,25	77 784,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	1 210,10	266,26	7 702,32
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	394,02	82,48	33,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
KNORR-BREMSE AG	EUR	7 127	660 245,28	1,29
SYMRISE AG	EUR	17 748	2 017 060,20	3,95
WACKER CHEMIE AG	EUR	6 097	984 055,80	1,92
TOTAL ALLEMAGNE			3 661 361,28	7,16
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	24 885	2 568 132,00	5,02
TOTAL BELGIQUE			2 568 132,00	5,02
DANEMARK				
ORSTED	DKK	9 323	1 064 196,13	2,08
TOTAL DANEMARK			1 064 196,13	2,08
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	37 846	1 072 177,18	2,10
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	122 380	2 621 379,60	5,12
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	22 522	307 988,35	0,60
TOTAL ESPAGNE			4 001 545,13	7,82
FRANCE				
BUREAU VERITAS	EUR	71 526	1 910 459,46	3,74
CAPGEMINI SE	EUR	7 168	1 291 315,20	2,52
DASSAULT SYST.	EUR	35 195	1 600 140,68	3,12
LEGRAND SA	EUR	9 886	917 025,36	1,80
PLASTIC OMNIUM	EUR	51 743	1 147 659,74	2,24
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	8 226	1 183 721,40	2,32
SOITEC SA	EUR	3 414	641 490,60	1,25
VOLTALIA	EUR	17 879	377 246,90	0,74
TOTAL FRANCE			9 069 059,34	17,73
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	3 891	334 626,00	0,65
TOTAL IRLANDE			334 626,00	0,65
ITALIE				
FALCK RENEWABLES SPA	EUR	105 417	708 929,33	1,39
HERA SPA	EUR	275 354	973 651,74	1,90
PRYSMIAN SPA	EUR	12 421	376 604,72	0,73
TOTAL ITALIE			2 059 185,79	4,02
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	4 380	2 829 042,00	5,53
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	184 439	2 711 253,30	5,29
CSM NV	EUR	16 998	709 836,48	1,39
KONINKLIJKE DSM	EUR	12 419	2 145 382,25	4,20
STMICROELECTRONICS NV	EUR	27 359	1 033 212,64	2,01
TOTAL PAYS-BAS			9 428 726,67	18,42
ROYAUME-UNI				
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	73 681	921 301,48	1,80
LINDE PLC	EUR	2 532	648 445,20	1,27
TOTAL ROYAUME-UNI			1 569 746,68	3,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GIVAUDAN-REG	CHF	412	1 621 370,27	3,17
TOTAL SUISSE			1 621 370,27	3,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 377 949,29	69,14
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	4 820	500 605,20	0,98
TOTAL FRANCE			500 605,20	0,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			500 605,20	0,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées			35 878 554,49	70,12
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DAIMLER 0.75% 10-09-30 EMTN	EUR	300 000	308 449,79	0,60
EON SE 0.35% 28-02-30 EMTN	EUR	200 000	198 740,41	0,39
VONOVIA SE 0.625% 24-03-31	EUR	400 000	399 299,37	0,78
TOTAL ALLEMAGNE			906 489,57	1,77
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.375% 25-09-26	EUR	200 000	203 024,27	0,40
TOTAL AUTRICHE			203 024,27	0,40
ESPAGNE				
ACS SERVICIOS COMUNICACIONES Y ENERGIA 1.875% 20-04-26	EUR	300 000	319 686,99	0,62
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	300 000	304 257,68	0,60
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	200 000	210 872,26	0,41
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	300 000	297 365,03	0,58
TOTAL ESPAGNE			1 132 181,96	2,21
FINLANDE				
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	EUR	400 000	400 959,42	0,79
TOTAL FINLANDE			400 959,42	0,79
FRANCE				
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	400 000	402 808,05	0,79
BNP PAR 1.0% 17-04-24 EMTN	EUR	100 000	103 532,29	0,20
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	300 000	320 572,42	0,63
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	300 000	314 185,71	0,61
ENGIE 3.25% PERP	EUR	400 000	440 175,92	0,86
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	200 000	215 154,73	0,42
SG 0.875% 22-09-28	EUR	400 000	406 726,71	0,79
TOTAL FRANCE			2 203 155,83	4,30
ITALIE				
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	200 000	209 134,44	0,41
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	307 000	297 987,51	0,58
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	300 000	326 244,54	0,64
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	500 000	499 444,79	0,98
HERA 0.875% 05-07-27 EMTN	EUR	200 000	208 053,12	0,41
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	300 000	309 434,82	0,61
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	300 000	305 078,55	0,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	700 000	833 280,91	1,62
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 08-09-27	EUR	400 000	411 561,10	0,80
TOTAL ITALIE			3 400 219,78	6,65
PAYS-BAS				
EON INTL FINANCE BV 1.25% 19-10-27	EUR	100 000	107 392,93	0,21
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	200 000	240 746,86	0,47
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	100 000	104 483,29	0,20
TOTAL PAYS-BAS			452 623,08	0,88
ROYAUME-UNI				
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	100 000	103 084,03	0,20
TOTAL ROYAUME-UNI			103 084,03	0,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 801 737,94	17,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			8 801 737,94	17,20
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	2 218	2 223 545,00	4,35
TOTAL FRANCE			2 223 545,00	4,35
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 223 545,00	4,35
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
FRANCE				
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	EUR	43 390	2 399 467,00	4,68
TOTAL FRANCE			2 399 467,00	4,68
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			2 399 467,00	4,68
TOTAL Organismes de placement collectif			4 623 012,00	9,03
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
CENTRE VAL DE LOIRE 2% 291021	EUR	100 000	101 841,10	0,20
CONS DESP NAT 2.1% 27-09-22	EUR	50 000	52 134,05	0,11
ETUD ET CHAN 2.2% 29-11-24	EUR	50 000	52 088,67	0,10
FNAB FDRA NAT 2.1% 31-08-22	EUR	30 000	31 316,00	0,06
GROUPE ARCHER 2.2% 30-09-22	EUR	25 000	27 257,59	0,05
LES ANGE GARD 2.15% 29-11-24	EUR	37 500	38 173,72	0,07
LES ANGE GARD 2.2% 28-11-25	EUR	37 500	38 189,38	0,07
RESEAU COCAGNE 2.5% 05-02-24	EUR	37 500	39 064,08	0,08
RESE COCA 2.5% 06-02-23	EUR	37 500	39 061,45	0,08
TOTAL Billets à ordre			419 126,04	0,82
TOTAL Autres instruments financiers			419 126,04	0,82
Créances			8 406,84	0,02
Dettes			-117 436,62	-0,23
Comptes financiers			1 556 992,84	3,04
Actif net			51 170 393,53	100,00

Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & climat	EUR	3 682,963	220,32
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	EUR	1 255,176	202,12
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	EUR	221,055	77 784,55
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	EUR	295 677,145	111,30